



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau de la citoyenneté et des élections

Rouen, le **08 NOV. 2021**

Arrêté dressant la liste des candidats aux élections des juges des tribunaux de commerce de Dieppe, du Havre et de Rouen pour l'année 2021

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le Code de commerce, et notamment son article R.723-6,
- Vu le Code électoral,
- Vu le décret du Président de la République du 1er avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 16 juillet 2021 nommant Mme Béatrice STEFFAN secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret n° 2021-1046 du 6 août 2021 relatif au report exceptionnel des élections des juges des tribunaux de commerce ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°21-082 du 24 septembre 2021 portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2021 portant convocation des électeurs pour l'élection annuelle 2021 des juges du Tribunal de Commerce de Rouen.

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : La liste des candidats aux élections des juges des Tribunaux de commerce de Dieppe, du Havre et de Rouen pour l'année 2021, dont la candidature a été enregistrée à la préfecture de la Seine-Maritime, est établie comme suit :

Tribunal de commerce de DIEPPE :

- M. Pierre-Jean CORBI
- Mme Françoise MARTINEZ

Tribunal de commerce du HAVRE :

- M. Francis DELAFOSSE
- M. Patrick LE CHEVALIER
- M. Alban MALYQUEVIQUE
- M. Jean-Louis MARC
- Mme Marie-Paule MULLER
- M. François REMONT

Tribunal de commerce de ROUEN :

- M. Christophe AUDOUARD
- M. Hervé CLARENNE
- M. Vincent DELATTRE
- M. Patrick EVRARD
- M. Bernard RIO

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et porté à la connaissance du procureur général près la Cour d'Appel de Rouen.

Pour le Préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
La secrétaire générale



Béatrice STEFFAN

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.